

Saint-Martin-d'Hères, le 12 février 2025

Tél. : 04 76 33 20 33 | Courriel : contratsgroupe@cdg38.fr
Référence : CJ2025-05

Objet : Contrats groupes – Demande de mandat – À traiter avant le 31 mars 2025

Pièce jointe : Modèle de délibération donnant mandat / Frise chronologique récapitulative

Madame, Monsieur la/le Maire ou Président(e),

Le CDG38 soutient les collectivités et établissements du département en leur proposant des contrats groupes, notamment, dans le domaine des prestations sociales en faveur des agents territoriaux et leur propose ainsi :

1. Une convention proposant des **titres restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**) ;
2. Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**) ;
3. Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**) ;
4. Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1^{er} janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titres restaurant à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 1^{er} janvier 2026 ou du 1^{er} janvier 2027 ;
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 1^{er} janvier 2027.

Afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporés dans le cahier des charges.

Il vous est donc soumis un modèle de délibération unique indiquant les trois consultations auxquelles vous pouvez librement choisir de participer.

Cette délibération unique vise à recueillir votre mandat afin que vous puissiez prendre part à la consultation lancée par le CDG38 pour ces différentes prestations sociales.

Ce mandat ne vous engage pas à signer le contrat, une fois le prestataire choisi : **vous aurez le choix d'adhérer ou non.**

Compte tenu des délais de procédure pour la première consultation, donc relative aux titres-restaurants, **vo**tre délibération devra nous être transmise avant le 31 mars 2025 via ce [formulaire](#).

Les services du CDG38 sont à votre disposition pour toute information complémentaire, par mail à la même adresse : contratsgroupe@cdg38.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur la/le Maire ou Président(e), l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN